



AB SCIENCE REÇOIT UN BREVET CHINOIS PROTÉGÉANT LE MASITINIB DANS LE TRAITEMENT DU COVID-19 JUSQU'EN 2041, AJOUTANT AINSI UNE INDICATION SUPPLÉMENTAIRE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROTECTION À LONG TERME DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Paris, 19 mai 2025, 8h CET

AB Science SA (Euronext - FR0010557264 - AB) annonce aujourd'hui que l'Office chinois des brevets a délivré un brevet relatif aux méthodes de traitement de l'infection par le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2) causant le COVID-19 (c'est-à-dire un brevet d'utilisation médicale) avec sa principale molécule, le masitinib. Ce nouveau brevet chinois protège la propriété intellectuelle du masitinib dans cette indication jusqu'en avril 2041.

Dans le cadre d'un accord de recherche collaborative avec l'Université de Chicago, AB Science a signé un accord de licence exclusive pour mener des recherches sur la prévention et le traitement du COVID-19 avec le masitinib et d'autres médicaments brevetés d'AB Science [1]. En cas de commercialisation dans les maladies virales, AB Science bénéficiera d'une licence exclusive moyennant redevance pour toute découverte réalisée par l'Université de Chicago sur ses produits (1 % des ventes nettes du premier produit enregistré et 0,3 % des ventes nettes des produits enregistrés suivants, à verser à l'Université de Chicago).

Le brevet repose en partie sur des données précliniques publiées dans la revue de renommée mondiale *Science*, qui identifient le masitinib comme un agent antiviral à large spectre capable de traiter le SRAS-CoV-2 (le virus qui cause le COVID-19), y compris la démonstration d'une activité in vivo chez la souris, avec une efficacité maintenue, in vitro, contre les variants préoccupants du SRAS-CoV-2 [2].

AB Science a également communiqué récemment les résultats positifs de son étude de phase 2 évaluant le masitinib dans l'étude COVID-19. Le professeur Olivier Hermine, président du comité scientifique d'AB Science et membre de l'Académie des Sciences, avait alors commenté : *"Ce résultat confirme l'activité anti-inflammatoire du masitinib, en contrôlant les macrophages activés et les mastocytes impliqués dans la COVID. De plus, plusieurs publications ont mis en évidence la capacité du masitinib à agir comme un agent antiviral indirect à grande échelle contre la COVID. Avec ce résultat, le masitinib peut être considéré comme un médicament de choix à évaluer dans le contexte d'une future pandémie"* [3].

Références

[1] Communiqué de presse du 6 avril 2021. <https://www.ab-science.com/signing-of-an-exclusive-licensing-agreement-with-the-university-of-chicago-to-conduct-research-for-the-prevention-and-treatment-of-covid-19/>

[2] Drayman N, DeMarco JK, Jones KA, et al. Masitinib is a broad coronavirus 3CL inhibitor that blocks replication of SARS-CoV-2. *Science*. 2021;373(6557):931-936. doi:10.1126/science.abg5827

[3] Communiqué de presse du 8 juillet 2024. <https://www.ab-science.com/positive-results-of-the-phase-2-study-evaluating-masitinib-in-covid-19/>

À propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une classe de protéines ciblées dont l'action est

déterminante dans la signalisation cellulaire. Nos programmes ne ciblent que des pathologies à fort besoin médical, souvent mortelles avec un faible taux de survie, rares ou résistantes à une première ligne de traitement.

AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules et la molécule phare d'AB Science, le masitinib, a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire et est développée chez l'homme en oncologie, dans les maladies neurodégénératives, dans les maladies inflammatoires et dans les maladies virales. La Société a son siège à Paris et est cotée sur Euronext Paris (Ticker : AB).

Plus d'informations sur la Société sur le site Internet : www.ab-science.com

Déclarations prospectives – AB Science

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien qu'AB Science estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'AB Science qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux développements des produits de la Société, qui pourraient ne pas aboutir, ou à la délivrance par les autorités compétentes des autorisations de mise sur le marché ou plus généralement tous facteurs qui peuvent affecter la capacité de commercialisation des produits développés par AB Science ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics publiés par AB Science. AB Science ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

AB Science

Communication financière

investors@ab-science.com